Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du matériau
Adhésif de liaison sur PVC à faible COV

Famille chimique
Adhésif

Utilisation du produit
Adhésif à faible COV

Restrictions d'utilisation
Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec
1285 Ritner Highway
Carlisle, PA 17013
USA
Téléphone : +1-800-479-6832
Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.
Liquides inflammables - Catégorie 2
Danger d'aspiration - Catégorie 1
Grave lésion/irritation oculaire - Catégorie 2A
Sensibilisation cutanée - Catégorie 1A
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 1 (système nerveux central)
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 2 (reins)
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (système nerveux central, système nerveux périphérique)
Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 2 (sang)

Éléments d'étiquette SGH

Symbole(s)

Mot signal
Danger

Mention(s) de danger
Liquide et vapeurs hautement inflammables
Peut être mortel en cas d'ingestion et d'infiltration dans les voies respiratoires
Provoque une irritation grave des yeux
Peut provoquer une réaction allergique de la peau
Cause des effets graves sur les organes
Risque avéré d'effets graves sur les organes
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut causer une somnolence ou des étourdissements.
Lésions des organes suite à une exposition prolongée ou répétée.
Peut endommager les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

Mise(s) en garde

Prévention
Maintenir le contenant correctement fermé
Conserver à distance de sources de chaleur, d'étincelles, de flammes nues, de surfaces chaudes - Ne pas fumer
Mettre à la terre/relier équipotentiellement le matériel de réception
Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage anti-explosion
Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques
Utiliser uniquement des outils anti-étincelles
Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée
Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage
Ne pas respirer la poussière, la fumée, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations
Se laver soigneusement après la manipulation du matériau
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail
Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

Réaction
En cas d'incendie : Utiliser des moyens d'extinction appropriés pour éteindre le feu
En cas d'exposition ou de préoccupation : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin
EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer
Appeler le CENTRE ANTI-POISON ou consulter un médecin en cas de malaise
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer.
Si l'irritation des yeux persiste, demander un avis médical.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche.
Si une irritation de la peau survient : demander un avis médical
Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin
NE PAS provoquer le vomissement
Traitement spécifique (voir étiquette)

Entreposage
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant correctement fermé
Conserver dans un endroit frais
Garder le produit sous clé

Élimination
Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Autres dangers
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 3 – COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
Secret commercial	Polyphénol antioxydant	0,1-1
7704-34-9	Soufre	0,1-1
137-26-8	Disulfure de tétraméthylthiurame	0,1-1
108-88-3	Toluène	1-5
67-64-1	Acétone	40-70
78-93-3	Butan-2-one	1-5

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires
En cas d'exposition ou de question : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Inhalation
Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Peau
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou sous la douche. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée, consulter un médecin.

Yeux
Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la personne affectée en porte et si elles peuvent être retirées facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Ingestion
Appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON, ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis
Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes/effets

Aigus
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Provoque des effets graves sur le système nerveux central, les reins. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements.

Différés
Cause des liaisons graves aux organes suite à une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, système nerveux périphérique, sang.

Note à l'attention des médecins
Contient : du toluène, de l'acétone, du Butan-2-one.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables
Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace.

Moyens d'extinction non convenables
Ne pas utiliser de jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques
Liquide et vapeur hautement inflammables. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et causer un retour de flammes.

Produits de combustion dangereux
Oxydes de carbone, hydrocarbures divers, composés d'azote, acide cyanhydrique

Note à l'attention des pompiers
Tenir à l'abri de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes - Ne pas fumer. Mettre le contenant et le matériel de réception à la terre et les lier. Prendre des mesures pour éviter les décharges statiques.

Mesures de lutte contre l'incendie
Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage
Éliminer toutes sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Aérer la zone affectée. Absorber avec de la terre, du sable ou autre matière non combustible et transférer dans le contenant. Endiguer en vue d'une élimination ultérieure. Éliminer conformément à tous les règlements en vigueur.

Précautions environnementales
Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire
Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Maintenir le contenant hermétiquement fermé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes – Ne pas fumer. Mettre à la terre et lier équipotentiellement le contenant et le matériel de réception. Utiliser du matériel électrique, de ventilation et d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Utiliser uniquement des outils anti-étincelles. Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Porter des gants, des vêtements de protection ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer les gaz, les émanations, les vapeurs et les gouttelettes fines. Se laver soigneusement après manipulation.Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités
Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
Conserver dans un endroit frais.
Garder le produit sous clé.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'inflammation. Tenir à l'écart des substances incompatibles. Ne pas couper, percer ou souder sur ou près de ce contenant.

Substances incompatibles
Puissants agents oxydants, acides forts, bases puissantes, métaux alcalins, halogènes

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

Disulfure de tétraméthylthiurame	137-26-8	
ACGIH :	0,05 mg/m3 MPT fraction inhalable et vapeur	
NIOSH :	5 mg/m3 MPT	100 mg/m3 DIVS
OSHA (É.-U.) :	5 mg/m3 MPT	
Mexique :	1 mg/m3 MPT LMPE-PPT	

Toluène	108-88-3	
ACGIH :	20 ppm MPT	
NIOSH :	100 ppm MPT; 375 mg/m3 MPT	150 ppm LECT; 560 mg/m3 LECT
	500 ppm DIVS	
Europe :	50 ppm MPT; 192 mg/m3 MPT	100 ppm LECT; 384 mg/m3 LECT
	Risque de contamination importante à travers la peau.	
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT	Plafond 300 ppm
Mexique :	50 ppm MPT LMPE-PPT; 188 mg/m3 MPT LMPE-PPT	
	Peau - risque d’absorption cutanée.	
Acétone	67-64-1	
ACGIH :	250 ppm MPT	500 ppm LECT
NIOSH :	250 ppm MPT; 590 mg/m3 MPT	2 500 ppm DIVS (10 % LIE)
Europe :	500 ppm MPT; 1 210 mg/m3 MPT	
OSHA (É.-U.) :	1 000 ppm MPT; 2 400 mg/m3 MPT	
Mexique :	1 000 ppm MPT LMPE-PPT; 2 400 mg/m3 MPT LMPE-PPT	
	1 260 ppm LECT [LMPE-CT]; 3 000 mg/m3 STEL [LMPE-CT]	
Butan-2-one	78-93-3	
ACGIH :	200 ppm MPT	300 ppm LECT
NIOSH :	200 ppm MPT; 590 mg/m3 MPT	300 ppm LECT; 885 mg/m3 LECT
	3 000 ppm DIVS	
Europe :	200 ppm MPT; 600 mg/m3 MPT	300 ppm LECT; 900 mg/m3 LECT
OSHA (É.-U.) :	200 ppm MPT; 590 mg/m3 MPT	
Mexique :	200 ppm MPT LMPE-PPT; 590 mg/m3 MPT LMPE-PPT	
	300 ppm LECT [LMPE-CT]; 885 mg/m3 LECT [LMPE-CT]	

Valeur limite biologique
Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie
Assurer une ventilation suffisante. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage
Porter des lunettes de sécurité contre les agents chimiques. Disposer d'un bassin oculaire et d'une douche d'urgence dans la zone de travail.

Protection de la peau
Porter des vêtements de travail à manches longues. Bottes de protection blanches. Produit recommandé : Crème de protection pour la peau.

Protection respiratoire
En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.

Recommandations concernant les gants
Porter des gants imperméables.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	Jaune pâle ou ambrée	**État physique**	Liquide
Odeur	Odeur de cétone	**Couleur**	Pâle, jaune ou ambrée
Seuil olfactif	Non disponible	**pH**	Non disponible
Point de fusion	-139 - -124 °F (-95 - -87 °C)	**Point d'ébullition**	133 - 231 °F (56 - 111 °C)
Point de congélation	Non disponible	**Taux d'évaporation**	6,1
Plage d'ébullition	Non disponible	**Inflammabilité (solide, gaz)**	Non disponible
Auto-inflammation	759 °F (404 °C)	**Point d'éclair**	-0,4 °F (-18 °C)
Limite inférieure d'explosivité	1,3 %	**Décomposition**	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	12,8 %	**Pression de vapeur**	171,9 mmHg
Densité de vapeur (air = 1)	2,1	**Densité (eau = 1)**	Non disponible
Hydrosolubilité	Négligeable	**Coefficient de partition n-octanol/ eau**	Non disponible
Viscosité	2 000 cps	**Solubilité (autre)**	Non disponible
Densité	0,857 (relative)	**COV**	<250 g/l

Autres informations
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité
Aucun danger de réactivité attendu.

Stabilité chimique
Stable dans des conditions normales d'utilisation.

Possibilité de réactions dangereuses
Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter
Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles
Puissants agents oxydants, acides forts, bases puissantes, métaux alcalins, halogènes

Produits de décomposition dangereux
Oxydes de carbone, hydrocarbures divers, composés d'azote, acide cyanhydrique

Section 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements.

Contact avec la peau
Peut provoquer une légère irritation cutanée. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Contact avec les yeux
Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants – DL50/CL50
Les composants de ce produit ont été testés dans diverses sources et les résultats sélectionnés suivants sont publiés :
Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (mélange)
Rat, voie orale DL50 >30 g/kg
Lapin, voie cutanée DL50 >15 g/kg

Résine de polycétone (secret commercial)
Rat, voie orale DL50 >10 000 mg/kg

Polyphénol antioxydant (secret commercial)
Rat, oral, DL50 : 5 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 >5 000 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 > 165 mg/L 1 h

Soufre (7704-34-9)
Rat, voie orale, DL50 > 5 050 mg/kg
Lapin, voie cutanée, DL50 > 2 020 mg/kg
Rat, inhalation CL50 > 5,49 mg/l

Disulfure de tétraméthylthiurame (137-26-8)
Rat, voie orale, DL50 >560 mg/kg
Lapin, voie cutanée, DL50 > 2 000 mg/kg
Rat, inhalation CL50 > 500 mg/m3 4 h

Toluène (108-88-3)
Rat, oral, DL50 > 7 000 mg/kg
Lapin, cutané, DL50 : 12 - 14 g/kg
Rat, inhalation CL50 : 30-35 mg/L

Acétone (67-64-1)
Rat, oral, DL50 5 800 mg/kg
Cobaye DL50 >7 246 mg/kg
Rat, inhalation, CL50 : 32 000 ppm 4 h

Butan-2-one (78-93-3)
Rat, voie orale LD50 2 737 mg/kg
Lapin, voie cutanée LD50 >6 480 mg/kg
Souris, inhalation LC50 320 mg/L 4 h

Effets immédiats
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Provoque des effets graves sur le système nerveux central, les reins. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut entraîner la somnolence ou des étourdissements.

Effets différés
Cause des liaisons graves aux organes suite à une exposition prolongée ou répétée : système nerveux central, système nerveux périphérique, sang.

Données sur l'irritation/la corrosivité
Provoque une grave irritation des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire
Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée
Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité des composants

Disulfure de tétraméthylthiurame	137-26-8
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 53 [1991]; Supplément 7 [1987] (groupe 3 (non classable))
Toluène	108-88-3
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Monographie 47 [1989]; (Groupe 3 (non classable)).
Acétone	67-64-1
ACGIH :	A4 – Non classable comme agent cancérigène pour les humains.

Mutagénicité des cellules germinales
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction
Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition unique
reins, système nerveux central

Toxicité pour certains organes cibles – Exposition répétée
sang, système nerveux périphérique, système nerveux central

Danger d’aspiration
Peut être mortel en cas d’ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Troubles médicaux aggravés par l’exposition
Le disulfure de tétraméthylthiurame est classé parmi les mutagènes et les produits toxiques pour la reproduction. Cependant, ce composant est lié par la portion de polymère de l’adhésif après fabrication. Une fois cet adhésif installé, ce composant finit par être consommé lors de la réaction de durcissement. Par conséquent, ce produit n’est pas classé parmi les mutagènes ou les produits toxiques pour la reproduction.

Section 12 – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Écotoxicité
Éviter le rejet dans l'environnement.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Polyphénol antioxydant	Secret commercial
Poissons :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 0,2 mg/L [semi-statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata CE50 : 72 heures 0,2 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 0,2 mg/L IUCLID
Soufre	7704-34-9
Poissons :	LC50 96 h Brachydanio rerio 866 mg/L [statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures <14 mg/l [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures, >180 mg/l [statique]
Disulfure de tétraméthylthiurame	137-26-8
Poissons :	Cyprinus carpio CL50 : 96 heures 0,0003 mg/L [semi-statique]; Lepomis macrochirus CL50 : 96 heures 0,13 mg/L; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures 0,034 - 0,05005 mg/l [statique]; Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 h >0,048 mg/l Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 h 0.00024 - 0.00028 mg/L [semi-statique]; Oncorhynchus mykiss CL50 : 96 h 0.09 – 0,17 mg/L [statique]; Pimephales promelas, CL50 : 96 h 0,27 mg/L; Pimephales promelas, CL50 : 96 h 0,0491 - 0,0611 mg/L [semi-statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 h 0,22 - 0,33 mg/l [semi-statique];
Algues :	Desmodesmus subspicatus, CE50 : 96 h <0,1 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h 0,21 mg/L IUCLID
Toluène	108-88-3
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 15,22 - 19,05 mg/L [en mouvement] (1 jour); Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 12,6 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 5,89 - 7,81 mg/L [en mouvement];

	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 14,1 - 17,16 mg/l [statique]; Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 5,8 mg/l [semi-statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures 11 - 15 mg/l [statique]; Oryzias latipes, CL50 : 96 heures 54 mg/l [statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 heures 28,2 mg/l [semi-statique]; Poecilia reticulata, CL50 : 96 heures 50,87 - 70,34 mg/l [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 96 heures > 433 mg/L IUCLID; Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 72 heures 12,5 mg/L [statique] EPA
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures 5,46 - 9,83 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna CE50 : 48 heures 11,5 mg/L IUCLID
Acétone	67-64-1
Poissons :	Oncorhynchus mykiss, CL50 : 96 heures 4,74 - 6,33 mL/L; Pimephales promelas, CL50 : 96 heures 6 210 - 8 120 mg/L [statique]; Lepomis macrochirus, CL50 : 96 heures 8 300 mg/L
Invertébrés :	Daphnia magna, CE50 : 48 heures 10 294 – 17 704 mg/L [statique] EPA; Daphnia magna, CE50 : 48 h 12 600 – 12 700 mg/L IUCLID
Butan-2-one	78-93-3
Poissons :	Pimephales promelas, CL50 : 96 h 3 130 - 3 320 mg/l [en écoulement continu]; Pimephales promelas, CL50 : 96 h 2 993 mg/L [statique];
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h >520 mg/l IUCLID Daphnia magna CE50 : 48 h 5 091 mg/L IUCLID Daphnia magna, CE50 : 48 h > 4 025 - 6 440 mg/L [statique] EPA

Persistance et dégradabilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation
Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité
Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité
Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination
Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du ministère des Transports des États-Unis :
Appellation réglementaire : Adhésifs
Classe de danger : 3
Numéro ONU/NA : UN1133
Groupe d'emballage : II
Étiquette(s) requise(s) : 3
Informations additionnelles : Dispositions particulières (172.102) : 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8

Informations relatives à l'IATA :
Numéro ONU : UN1133

Informations relatives à l'IMDG :
Numéro ONU : UN1133

Informations relatives au TDG :
Numéro ONU : UN1133

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des États-Unis
Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12 (b), ou nécessitant un plan de sécurité des procédés d'OSHA.

Disulfure de tétraméthylthiurame	137-26-8
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	10 lb QD finale; 4,54 kg QD finale
Toluène	108-88-3
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis
CERCLA :	1 000 lb QD; 454 kg QD

Acétone	67-64-1
CERCLA :	5 000 lb QD finale; 2 270 kg QD finale
Butan-2-one	78-93-3
CERCLA :	5 000 lb QD finale; 2 270 kg QD finals

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)
Danger immédiat pour la santé : oui **Danger chronique pour la santé :** oui **Risque d'incendie :** oui **Pression :** non **Réactivité :** non

Réglementations d'État des États-Unis
Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'États américains suivantes :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
Soufre	7704-34-9	oui	oui	non	oui	oui
Disulfure de tétraméthylthiurame	137-26-8	oui	oui	oui	oui	oui
Toluène	108-88-3	oui	oui	oui	oui	oui
Acétone	67-64-1	oui	oui	oui	oui	oui
Butan-2-one	78-93-3	oui	oui	oui	oui	oui

La déclaration suivante est établie conformément à la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :
AVERTISSEMENT : ce produit contient un composant chimique connu par l'État de Californie comme étant à l'origine d'anomalies congénitales ou d'autres effets néfastes sur la reproduction.

Toluène	108-88-3
Tox. repro/cong.	Toxicité congénitale, liste du 01/01/1991.

Liste de Divulgation des Ingrédients (LDI) du SIMDUT
Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgation des Ingrédients du SIMDUT. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

Disulfure de tétraméthylthiurame	137-26-8
	1 %
Toluène	108-88-3
	1 %
Acétone	67-64-1

	1 %
Butan-2-one	78-93-3
	1 %

Analyse des composants – Inventaire

Caoutchouc acrylonitrile-butadiène (mélange)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	non	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Polyphénol antioxydant (secret commercial)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	EIN	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	non

Soufre (7704-34-9)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	EIN	oui	oui	non	non	oui	non	oui	oui	oui

Disulfure de tétraméthylthiurame (137-26-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	EIN	oui	oui	oui	oui	oui	non	oui	oui	oui

Toluène (108-88-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	EIN	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Acétone (67-64-1)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	EIN	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Butan-2-one (78-93-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
oui	LIS	EIN	oui	oui	oui	non	oui	non	oui	oui	oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 2* Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 3 Réactivité : 0
Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Récapitulatif des changements
Nouvelle fiche technique de santé et de sécurité : 6 mai 2015

Sigle / Légende
ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C – Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; Kow – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of LIsts™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux

États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Avis de non-responsabilité :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de cette information ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. L'information contenue dans le présent document peut être appliquée dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.